

COMMUNE DE FAVERAYE- MÂCHELLES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 septembre 2015

Le 9 septembre 2015 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Faveraye-Mâchelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Patrice DOUGÉ, Maire.

- Convocation faite le 4 septembre 2015
- Nombre de conseillers en exercice : 15

Etaient présents : Patrice DOUGÉ, Laurence VAILLANT, Frédéric LABROUSSE, Ingrid GALLARD, Dominique PERDRIEAU, Pascal ANGBAULT, Régis ERRIEN, Michelle MICHAUD, Valérie COUTANT et Françoise DUIGOU.

Excusés : Robert SOULARD (ayant donné pouvoir à Patrice DOUGÉ) - Laurent CRÉPEAU (ayant donné pouvoir à Pascal ANGBAULT) - Céline MARTINS (ayant donné pouvoir à Ingrid GALLARD) - Cécile GOURGUES et Rosemary DEJEANTE.

Secrétaire de séance : Françoise DUIGOU.

PRESENTATION DU PLAN DE GESTION DE L'HERBE

Intervention de MM. Paul MOREAU (cabinet ECCE TERRA) et Vincent MAHÉ (CPIE).

Depuis 2015, la commune de Faveraye-Mâchelles s'est engagée avec l'ensemble de la communauté de communes dans un plan de gestion de l'herbe (PGH) qui est programmé sur 3 ans. Ce plan vise à ne plus utiliser de produits phytosanitaires sur la voirie et les espaces publics. Il s'agit pour la collectivité d'associer élus, agents communaux et habitants pour améliorer durablement la qualité de l'eau sur l'ensemble du territoire intercommunal. Ainsi, en 2018, la commune devra être en conformité avec les lois découlant du Grenelle de l'Environnement (loi Labbé 2014) et de la Directive Cadre Européenne de 2000. Le 27 mai dernier, un diagnostic des espaces communaux a été réalisé par l'agence Ecce Terra de Tiercé (choisie par la communauté de communes) en présence des agents et élus concernés. L'agence a fait l'inventaire de nos pratiques et nous a conseillé sur l'entretien des différents lieux, et selon leur fonction, a préconisé des techniques et matériels adaptés.

Une importante communication va être utile pour changer notre regard sur les herbes qui poussent naturellement dans nos rues. Nous serons accompagnés et aidés pour cela par le CPIE Loire Anjou (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) qui pourra intervenir auprès des habitants au cours de ces 3 années.

Cette intervention a eu lieu en présence de Joël MANCEAU et Cyril BOURREAU, employés au service technique de la commune, et le conseil municipal en profite pour leur renouveler sa confiance et ses plus vifs encouragements pour l'entretien des espaces publics de la commune.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Sans projet particulier concernant les parcelles AB 206 et 207 situées 13 et 15 rue Saint Vincent, le conseil municipal **décide** de renoncer à son droit de préemption.

RAPPORT ANNUEL SUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire informe les membres présents que le Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2224-5) impose de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif. Ce rapport doit être présenté dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et doit faire l'objet d'une délibération. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Quelques données de ce rapport :

- Le volume d'eau concerné par la taxe d'assainissement est passé de 12 423 m3 en 2013 à 11 830 m3 en 2014 (baisse) ;
- Le prix du forfait de la taxe d'assainissement est passé de 110 € à 113 € ;
- Le budget assainissement est toujours en équilibre.

Vu pour accord par le conseil.

RAPPORT ANNUEL SUR L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Monsieur le Maire informe les membres présents que le Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2224-5) impose de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif. Ce rapport doit être présenté dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et doit faire l'objet d'une délibération. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. La commune a un contrat de service avec VEOLIA.

Quelques données de ce rapport :

- Les tarifs de contrôle ont été revalorisés par Veolia (HT) :
 - Contrôle de conception du projet : 56.10 €
 - Contrôle de réalisation : 69.56 €
 - Contrôle de bon fonctionnement : 67.32 €
 - Contre-visite : 61.71 €

Vu pour accord par le conseil.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU

Monsieur le Maire informe les membres présents que le Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2224-5) impose de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable qui doit être présenté avant le 31 décembre 2014 et mis à disposition des usagers. Le SIAEP de Coutures a établi ce rapport et l'a présenté lors de la réunion du comité syndical du 12 juin dernier.

Quelques données de ce rapport :

- Le prix de l'eau par m³ est de 2.40 € (y compris taxes) pour un usager consommant 120 m³ (le prix était de 2.22 € en 2013) ;
- La qualité est bonne ;
- La consommation moyenne par abonnement domestique est de 99 m³ par an. Elle était de 101 m³ en 2013 ;
- Entretien du réseau de distribution avec hausse de l'investissement, d'où augmentation du prix de l'eau.

Vu pour accord par le conseil.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL ET A L'AGENCE DE L'EAU

Monsieur le Maire expose que le cabinet IRH de Beaucouzé a été retenu pour accompagner la commune dans l'étude du dossier de rénovation de la station d'épuration de Mâchelles. Un avant-projet sera réalisé par ce cabinet.

Le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour déposer des dossiers de demande de subvention auprès du conseil général et de l'agence de l'eau, pour mener à bien ce projet.

Le conseil municipal, à l'unanimité, **décide** de solliciter l'aide du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau.

DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE POUR L'ECOLE DE MARTIGNE-BRIAND

Monsieur le Maire expose que par courrier du 24 juillet, la commune de Martigné-Briand fait savoir qu'elle ne prend plus en charge les frais de scolarité des élèves résidant hors de sa commune. Trois enfants de Faveraye-Mâchelles sont inscrits à l'école publique de Martigné, inscription acceptée à l'époque par Faveraye-Mâchelles, sans réserve.

La participation demandée s'élève comme suit et concerne les années scolaires 2013/2014 et 2014/2015 :

- 2013/2014 : 2 enfants en élémentaire x 370.53 € + 1 enfant en maternelle x 1 161.01 € = 1 902.07 €
- 2014/2015 : 2 enfants en élémentaire x 312.74 € + 1 enfant en maternelle x 1 110.21 € = 1 735.69 €

Les montants versés aux écoles de Thouarcé sont les suivants :

- 2013/2014 : Ecole élémentaire : 341.37 € - Maternelle : 894.70 €, ce qui porterait la participation à 1 577.44 €
- 2014/2015 : Ecole élémentaire : 354.22 € - Maternelle : 982.92 €, ce qui porterait la participation à 1 691.36 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, **accepte** de participer aux frais de scolarité de la commune de Martigné-Briand, mais à hauteur de ce que la commune verse par convention à Thouarcé pour chaque élève.

DECLASSEMENT DE CHEMINS COMMUNAUX

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que des chemins appartenant au domaine public vont être vendus ou échangés avec des parties de parcelles appartenant à des propriétaires privés. Par définition, ces chemins qui font partie du domaine public de la commune ne sont pas aliénables. Pour être vendus ou échangés, ils doivent avoir été déclassés afin d'intégrer le domaine privé de la commune.

Monsieur le Maire indique que les chemins concernés sont :

- Un chemin situé au nord-ouest du château de l'Assay, entre les parcelles A 764 et A 587 (superficie 639 m²) ;
- Un chemin situé également au même endroit, entre les parcelles A 579-578-580-583 et A 577-581-582 (superficie 1025 m²) ;
- Une partie du chemin rural n° 7 situé à Noizé (superficie 1958 m²) ;
- Un chemin situé rue des Fours à Chauv, entre la parcelle A 1007 et A 1087.

Le conseil municipal, à l'unanimité, **se prononce favorablement** sur le principe de déclassement du domaine public communal précité, et **autorise** le Maire à engager l'enquête publique de déclassement de cette emprise.

PROJET COMMUNE NOUVELLE LES TRAVAUX D'ÉTÉ... ET LA SUITE...

• RH

- Le groupe de travail RH a rencontré le Centre de Gestion en juillet.
- Les maires ont rencontré, à leur demande, les secrétaires le 07/07. Lors d'une nouvelle rencontre le 25/08, les secrétaires ont proposé un projet d'organisation RH.
- Rencontre prévue avec l'ensemble du personnel (technique et administratif) le 15/09. Rencontre avec l'ensemble du personnel administratif le 01/10.

• Finances

- En juin / juillet, le groupe de travail Finances a étudié plusieurs aspects des budgets communaux : subventions, écoles et environnement scolaire, endettement, projets d'investissement.
- En juillet / août, le groupe a fait une étude comparative, ligne par ligne, des budgets communaux pour avoir une 1^{ère} approche du budget qui pourrait être délégué aux communes déléguées, approche utilisée pour contribuer à l'écriture de la partie financière de la charte.

PROJET COMMUNE NOUVELLE LES TRAVAUX D'ÉTÉ... ET LA SUITE...

• Charte

- En juillet / août, le groupe de travail a élaboré un projet de charte qui a été présenté en réunion des 5 bureaux (maires +adjoints) le 03/09.
- Nom de la Commune Nouvelle : à partir des propositions des habitants, le groupe de travail va établir une « short list » qui sera proposée aux conseils municipaux pour faire le choix final.

• Autres

- Les maires ont rencontré la DDEC le 16 juillet. Egalement contactée, l'Inspection académique n'a pas encore proposée de date de RDV.
- La Poste a été contactée pour qu'elle étudie les problèmes éventuels d'adressage.

PROJET COMMUNE NOUVELLE PROPOSITIONS POUR LA GOUVERNANCE

- 1 maire *(qui, selon la proposition de charte, ne serait pas maire délégué)*
- 1 bureau opérationnel : maire commune nouvelle + maires délégués *(+ participation DGS)*
- 1 bureau élargi : maires + adjoints *(rôle, périodicité ?)*
- Des Pôles : avec un maire délégué et un groupe d'adjoints :
 - Pôle Services Techniques avec 2 composantes :
 - Voirie – Espaces Verts – Environnement – Assainissement
 - Bâtiments
 - Pôle Urbanisme
 - Pôle Social – Petite Enfance (dont affaires scolaires) – Associations
 - Pôle Finances – Economie
 - Pôle Ressources Humaines – Communication
 - Pôle Culture – Sport – Tourisme

Point CM Champ – 07/09/2015

5

PROJET COMMUNE NOUVELLE LE PLANNING

- | | | |
|---------------------------|-------------|--|
| • 10/09/15 - 14h00 | Faye | Rencontre maires / secrétaires
puis, réunion des maires <i>(prépa réunion du 15/09)</i> |
| • 11/09/15 - 19h00 | Mâchelles | Groupe de travail RH |
| • 11/09/15 - 19h00 | Thouarcé | Groupe de travail finances |
| • 15/09/15 - 19h00 | Rablay | Réunion de tous les personnels |
| • 16/09/15 - | | Groupe de travail charte : « short list » nom CN |
| • 17/09/15 | | Distribution flyer invitant à la réunion publique
Communiqué presse pour parution vers le 21/22 |
| • 24/09/15 - 20h30 | Faye | Réunion publique regroupant les 5 communes |
| • 25/09/15 - 09h30 | Thouarcé | Restitution étude DDFIP <i>(participants : bureaux+secrétaires)</i> |
| • 01/10/15 - 17h30 | Thouarcé | Rencontre maires / personnel administratif |
| • 06/10/15 - 20h30 | Faye | Réunion des 5 conseils municipaux :
<i>Echanges + choix du nom de la commune</i> |
| • 12/10/15 -20h30 | 5 mairies | Vote de la commune nouvelle par les 5 CM |

Point CM Champ – 07/09/2015

7

Une réunion publique aura lieu **le jeudi 24 septembre à 20 h 30** au pôle culturel de Faye d'Anjou pour informer tous les habitants. Des tracts vont être prochainement distribués dans les boîtes aux lettres.

INFORMATIONS DIVERSES

- Fusion des 4 SAGE : cela concerne les syndicats de l'Aubance, du Louet, du Petit Louet et du Layon. Après consultation du Préfet auprès des collectivités adhérentes, les 4 syndicats pourront fusionner pour devenir le syndicat Layon-Aubance-Louets au 1^{er} janvier 2016.

- Lecture du courrier transmis le 27 juillet par Mme Michelle ANGER à propos de remarques faites à un agent communal. Les conseillers avaient également été destinataires de ce même courrier à leur domicile. Rappel des règles de bon fonctionnement avec les citoyens : les habitants n'ont pas à interpeller les agents communaux sur la conduite des dossiers communaux ou les demandes de travaux à réaliser, mais doivent s'adresser aux élus.

COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS

- **Voirie** : Les travaux prévus fin juillet n'ont été réalisés que fin août. Les dysfonctionnements rencontrés au niveau de l'organisation des travaux seront à revoir avec la communauté de communes.

- **Bâtiments** : Une prochaine réunion est prévue le vendredi 25 septembre à 20 h avec 3 associations.

- **Information/communication** : La commission programme la diffusion d'une nouvelle feuille d'informations communales dans les semaines qui suivent.

QUESTIONS DIVERSES

- Courrier de remerciements de M. et Mme Vincent REUILLER pour les travaux d'écoulement d'eaux pluviales chemin de la Touche.

- Plaquette d'information sur l'assainissement 2015 (de la DDT).

- Elections régionales des 6 et 13 décembre 2015 (dates à retenir pour permanences du bureau de vote).

- Courrier de demande de réfection du lavoir de la Douve : Ce dossier est transmis à la commission Culture et Patrimoine pour une prise en charge.